

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
"Constructions Métalliques"**

II - Calendrier des épreuves - Session 2019

EPREUVES	DATES	HORAIRES	
EPREUVES ECRITES			
E3 – Mathématiques Géométrie descriptive : U3.2 – Géométrie descriptive U3.1– Mathématiques	Lundi 13 mai 2019	10h00 à 11h30 14h00 à 16h00	en loge pendant toute l'épreuve
E1 – Culture générale et expression	Mardi 14 mai 2019	14h00 à 18h00	2 h en loge
E4 – Analyse et calcul des structures : U41 – Mécanique U42 – Note de Calculs	Judi 16 mai 2019	08h00 à 12h00 14h00 à 18h00	2 h en loge
E5 – Dessin de Conception : U51 – Conception U52 – Expression Graphique	Vendredi 17 mai 2019	08h00 à 12h00 14h00 à 18h00	2 h en loge
EPREUVES ORALES			
E2 – Langue vivante étrangère (candidats non soumis au CCF)	Académie de Rennes : les lundi 29 avril et mardi 30 avril 2019		
E6 – Epreuve professionnelle de synthèse : U61 – Rapport de stage en entreprise U62 – Dossier de bureau d'études U63 – Dossier étude de fabrication et réalisation U64 – Exposé sur un point du domaine professionnel	Du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2019		

II – Dates de retrait des dossiers
(uniquement pour les candidats individuels)

Document	DATES	LIEU
Dossier bureau d'études U62	Le mardi 30 avril 2019	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)
Dossier étude de fabrication et réalisation U63	Le mardi 30 avril 2019	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)

III – Dates et lieux de dépôt des dossiers

Document	DATES	LIEU
-Rapport de stage en entreprise U61 (pour tous les candidats) -Dossier bureau d'études U62 (candidats en centre de formation) -Dossier étude de fabrication et réalisation U63 (candidats en centre de formation)	Le lundi 20 mai 2019	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)
Dossier bureau d'études U62 (candidats individuels)	Les candidats se présentent avec le dossier le jour de l'épreuve	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)
Dossier étude de fabrication et réalisation U63 (candidats individuels)	Les candidats se présentent avec le dossier le jour de l'épreuve	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)
Livrets scolaires (pour les candidats en formation année scolaire 2017-2018)	le vendredi 3 juin 2019	Division des Examens et Concours 92 rue d'Antrain CS24209 35042 RENNES Cedex

AUCUN DOSSIER NE DEVRA ETRE TRANSMIS AU RECTORAT

- Les centres d'épreuves seront précisés sur les convocations que vous recevrez par l'intermédiaire :
- de l'établissement ou par le centre de formation pour les candidats scolarisés (en formation) 2018 – 2019
 - à domicile au plus tard 15 jours avant les épreuves pour les candidats individuels ou en formation par correspondance